



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Nom de l'établissement

**DECHARGE DE SERVICE DES DIRECTEURS  
D'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES SOUS CONTRAT**

Année scolaire 2019 / 2020

Nom du directeur: .....

Nombre d'heures d'enseignements assurées à/c du 01/09/2019 : .....

Nombre d'heures de décharge par semaine : .....

Nom de l'enseignant à qui sont confiées les heures de décharge :  
.....

Statut  contractuel  
 délégué(e) auxiliaire (sur poste vacant, agent temporaire ou suppléant)

Adresse : .....  
.....

Nom et adresse des établissements d'exercice : .....  
.....  
.....

N.B : s'il s'agit d'un personnel nouvellement recruté, fournir un dossier complet de maître débutant.

**Les décharges de direction inférieures à une demi-décharge (soit 13,50 heures) ne peuvent en aucun cas être attribuées à des maîtres contractuels, mais exclusivement à des délégués auxiliaires.**

A ....., le .....  
Signature et cachet du chef d'établissement.